

Gestion de l'écoulement et du ruissellement des eaux pluviales

Ce projet de centrale photovoltaïque au sol est conçu de manière à ne pas modifier significativement les conditions naturelles d'écoulement et de ruissellement des eaux pluviales sur le site.

Dans un premier temps, Le projet n'impliquera pas d'imperméabilisation du sol, les panneaux seront posés sur des longrines. De plus, dans le calepinage présenté nous avons tenu compte qu'il ne fallait pas que les tables constituent une surface imperméable continue, c'est pourquoi nous envisageons un espace inter-modules d'environ 2 cm permettant de répartir les écoulements de façon plus régulière par rapport à une solution où les modules seraient accolés, de plus les tables auront un espace inter-rangées prévu de 4 mètres.

L'ensemble des voies et cheminement de la centrale seront réalisés avec des matériaux permettant d'assurer une perméabilité du sol, le reste du site sera quant à lui enherbé.

Par ailleurs, l'emprise du projet n'occupe pas l'intégralité des parcelles concernées. Les bassins existants situés au sud du site seront maintenus et continueront d'assurer leur rôle dans la gestion des eaux pluviales. De même, la topographie et la pente naturelle du terrain seront globalement conservées, ce qui permettra de préserver les conditions actuelles d'écoulement et de ruissellement des eaux à l'échelle du site.

Compte tenu de ces éléments, le projet n'est pas susceptible d'augmenter les volumes de ruissellement, ni de modifier la direction ou la vitesse des écoulements de manière significative par rapport à l'état initial. Il ne génère pas de risque d'inondation ou de dégradation hydraulique des terrains voisins ou des milieux récepteurs. Ainsi, l'impact du projet sur l'écoulement et le ruissellement des eaux pluviales est considéré comme faible à négligeable.